Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_270426-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LUCAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme JOSSET, M RUCH, Mme GENTILHOMME, Mme PRIOUX, Mme BRIFAUT, M TOUZARD

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M LEVOYER ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Conseillers	19
Présents	18
Absents	1
Pouvoirs	1

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Votants 19
Exprimés 19

Délibération n° D 26-2026

Vote du BUDGET PRIMITIF 2026- BUDGET PRINCIPAL D 26-2026

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint présente la proposition du budget primitif 2026 en ce qui concerne le budget principal,
La commission des finances qui a eu lieu le 27 mars 2025 , a travaillé sur la situation budgétaire de la commune et sur les projets d'investissements à venir.
Elle propose au conseil municipal, d'approuver le budget primitif communal par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement qui se présente comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 771 118.82 €	2 105 689.05 €
Recettes	1 771 118.82 €	2 105 689.05 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_270426-DE

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 pour le budget principal tel que présenté en équilibre.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 27 avril 2026
M Jean-Charles SENTIER



